



Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BERNES
95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 095-219500584-20260416-2026_48-AR

S'LO

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À Mme Patricia RAMBOUR
Rédacteur principal de 1^{ère} classe

2026-48

Le Maire de la Commune de Bernes sur Oise, Olivier ANTY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Considérant que Mme RAMBOUR Patricia, rédacteur principal de 1^{ère} classe, exerce les fonctions de responsable du pôle administratif et financier de la ville de Bernes sur Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

À compter du 20 avril 2026, une délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme Patricia RAMBOUR, Responsable du pôle administratif et financier à effet de signer :

- les attestations de prise en charge du tiers payant par la collectivité dans le cadre d'un accident de service, trajet ou maladie professionnelle,
- la légalisation de signature demandées par les administrés,
- les copies d'actes d'état civil,

ARTICLE 2 :

La signature de Mme Patricia RAMBOUR des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de son affichage et notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi en application du Télérecours Citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie en sera adressée au préfet du Val d'Oise et au procureur de la République.

Fait à Bernes sur Oise, le 17 avril 2026

Le Maire,
Olivier ANTY

Réception en Préfecture le 22/04/2026
Diffusé sur le site internet le 22/04/2026
Notifié le 22/04/2026